



N° 27/2025

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### Numérotation Impasse du Rat

Le Maire de la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28 ;
- Vu l'article R 610-5 du code pénal prévoyant que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;
- Vu l'arrêté municipal n°52/2023 du 30 mars 2023 portant numérotation de voirie Impasse du Rat ;
- Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;
- Considérant qu'une nouvelle construction nécessite l'attribution d'un nouveau numéro de voirie ;

## ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup> :** En sus de la numérotation de voirie existante Impasse du Rat, il est adjoint le numéro 50 au terrain correspondant à la parcelle cadastrée section AC n°185

En conséquence, il est donc prescrit la numérotation suivante sur l'impasse du Rat :

Côté Gauche :

| Section | N° Parcelle | N° de voirie |
|---------|-------------|--------------|
| AC      | 94p         | 41           |
| AC      | 180         | 85           |
| AC      | 181         | 85 bis       |
| AC      | 101         | 87           |
| AC      | 77          | 109          |
| AC      | 151         | 169          |

Côté Droit :

| Section   | N° Parcelle | N° de voirie |
|-----------|-------------|--------------|
| AC        | 84          | 130          |
| AC        | 162         | 158          |
| AC        | 161         | 178          |
| AC        | 186         | 42           |
| <b>AC</b> | <b>185</b>  | <b>50</b>    |

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le 04/02/2025



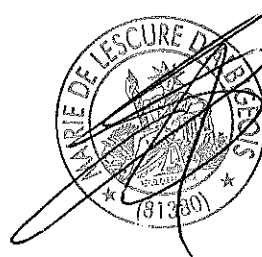
ID: 081-218101442-20250203-ARR\_27\_2025-AR

**Article 2 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté

**Article 3 :** Une ampliation du présent arrêté sera transmise aux services de La Poste, du commissariat d'Albi, du SDIS et de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 04 février 2025

Elisabeth CLAVERIE  
Le Maire



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en préfecture le.....et affiché le....., lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou publication.